

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024090515

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le jeudi 5 septembre 2024 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : BERLIOZ Pascaline, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, GUILBERT Agnès, JAY Hélène, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NANTET Laetitia, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : ARNAULT Jacqueline donne pouvoir à BRUNIER Thierry, BON Françoise donne pouvoir à JAY Hélène, HURET Edith donne pouvoir à ROUX-MOLLARD Alain, KALIAKOURAS Evelyne donne pouvoir à POINTET André, NIEMAZ Jean-Louis donne pouvoir à DELAPIERRE René, PARMENTIER Marlène donne pouvoir à CANET Laurent.

Absents : CHANOIR Jessica.

Date de la Convocation : 29 août 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

Monsieur CHATAGNIER Didier est élu secrétaire de séance.

Objet : Approbation de la mise à disposition d'un agent

Madame la première adjointe en charge du personnel informe que l'agent technique qui exerce les fonctions de mécanicien au sein de la collectivité est mis à disposition de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche pour exercer les mêmes fonctions.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de mise à disposition de l'agent concerné et ainsi permettre à la refacturation des heures réalisées par l'agent pour le compte de la communauté de communes.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention de mise à disposition.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Maire,





André POINTET